



CONGRÈS OPG DE DAX :

Les producteurs de grains se démarquent de la filière en cultivant la différence

Réunis en assemblée générale, ce jeudi 26 janvier, les producteurs venus de tous les bassins céréaliers, ne supportent plus que l'on s'exprime en leur nom !

Telle la fable du corbeau et du renard, ils se sont, depuis trop longtemps, laissés flatter du titre d'« exportateurs », laissant tomber, non pas un fromage mais les prix de leurs productions. Ils croyaient qu'ils représentaient le pétrole vert de la France en rapportant des devises avec les exportations de céréales. Depuis un an ils découvrent, au travers de

l'actualité internationale, qu'ils sont les fournisseurs de tous ces pays révoltés, en manque de démocratie voire en dictature. Cela n'est pas glorifiant, ni sur le plan moral ni sur le plan économique.

Conscients du déficit important en protéines végétales de l'UE 27 qui correspond à une délocalisation de production de 17 millions d'hectares, ils interpellent le commissaire européen à l'agriculture Dacian Ciolos sur son projet de réforme de la PAC dont l'approche, uniquement budgétaire, est dénuée de toute agronomie.

Notre expérience passée nous invite à rester également vigilants à propos de notre dépendance en soja. Celle-ci pose un grave problème qui pourrait devenir dramatique en cas de tensions, prévisibles, sur les marchés, telles que celles observées sur les céréales en 2007.

Sur le dossier des biocarburants, les producteurs de grains se sont également laissé tondre et, contrairement à ce que sous-entend le récent rapport de la Cour des comptes, aucun agriculteur ne pourrait vivre de son travail en vendant toutes ses récoltes à ces usines formatées pour fonctionner avec des prix de matières premières trop bas.

Nicolas Jaquet,
Président de l'OPG



EDITO

O.P.G.

1 imp. Marc Chagall
BP 50590
32022 AUCH cedex 9

Tél : 05 62 60 14 30
Fax : 05 62 60 32 84
E-mail :
contact@opg.fr

www.opg.fr

rédigé par
des agriculteurs
imprimé par nos soins

Fuites du rapport Perruchot : chassez le naturel il revient au galop !

La divulgation par le journal Le Point du rapport du député centriste Nicolas Perruchot évoque évidemment pour les céréaliers le souvenir de l'affaire ITCF-Unigrains qui avait été dévoilée par le rapport

de la Cour des comptes de 1998. Le passage obligé par le syndicat majoritaire y est évoqué ainsi que la cotisation PROVEA. Dans notre secteur, nous pensons également à toutes ces cotisations syndicales prélevées illéga-

ment, sur nos livraisons, par des associations spécialisées du syndicat officiel et sans le consentement exprimé des agriculteurs. Toutes ces dérives sont préjudiciables à l'image et à la défense de notre profession.

« VOCATION EXPORTATRICE » : le dernier combat ?

Avez-vous remarqué toutes les opérations de lobbying et de communication des exportateurs de céréales cet hiver alors que le marché est plutôt très porteur ? Ceci cacherait-il un malaise ? Y aurait-il un problème sous-jacent ? Quelles sont leurs inquiétudes pour l'avenir ?

Si les exportations européennes de blé vont s'élever à environ 20 millions de tonnes pour cette campagne 2011/2012, les importations de céréales en provenance des pays tiers représenteront environ 10 Mt. Le solde de notre balance commerciale du secteur céréalier devrait donc être positif mais de seulement 10 Mt pour une production de 300 Mt. En réalité, c'est plus compliqué que cela car il faut également prendre en compte les importations de PSC (produits de substitution de céréales type manioc, corn gluten feed, pulpes, etc. destinés à l'alimentation animale). Le solde de notre commerce de céréales et de PSC est donc faiblement positif, proche de l'équilibre. Les exportations n'existent que parce qu'il y a des importations ! Cette situation d'exportation en trompe-l'œil va perdurer, pendant quelques années. Après, ce sera intenable.

De l'autre côté de l'Atlantique, les surfaces en soja progressent depuis 20 ans à un rythme de 1,5 Mio ha par an en Argentine et au Brésil, soit une croissance annuelle de 3 %. Là-bas, le maïs est, en ce moment, plus cher qu'à Bordeaux... Que se passera-t-il si, par l'attrait d'une meilleure marge, les agriculteurs d'Amérique latine décident d'ensemencer quelques millions d'hectares de maïs de plus, au détriment du soja ou si la rouille ou encore une sécheresse réduisent la production de cet oléoprotéagineux ? Le cours du soja flambera et ce, beaucoup plus fortement que celui

des céréales. A l'inverse de nos clients en blé qui sont des pays pauvres, les principaux acheteurs de soja sont les pays les plus riches : Chine, UE27 et Japon. Il faudra à tout prix alimenter nos élevages en soja ; les spéculateurs le comprendront très vite et agiront en conséquence sur les prix.

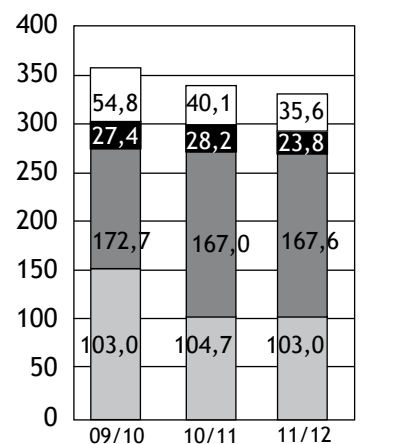
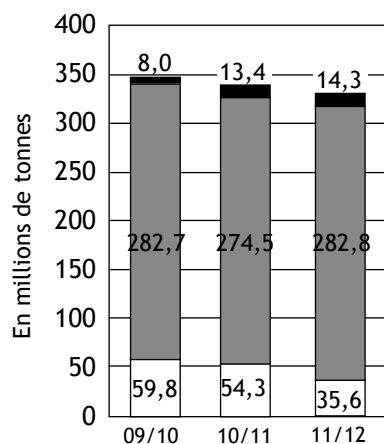
Au lendemain de cette crise, les médias s'interrogeront certainement sur notre déficit colossal en protéines végétales qui met en péril notre sécurité alimentaire et la politique reprendra enfin en main ce dossier stratégique. Les années qui suivront verront les surfaces en pois, féverole, soja et luzerne augmenter de 2 ou 3 Mio ha au sein de l'UE 27. Nous n'aurons alors plus un grain de blé à réexporter et nos clients en blé que nous avons bercés d'illusions avec la régularité de la production européenne seront pris de cours. Un insolent « au revoir et merci » de nos exportateurs, dont l'objectif n'a jamais été d'assurer la sécurité alimentaire de ces pays, risque de déclencher des révoltes pires que celles de 2011 avec un sentiment d'hostilité envers les pays du nord du bassin méditerranéen. Nos exportateurs sont parfaitement conscients de tout cela mais tant que leur business est lucratif, ils préfèrent occulter cette situation. La Commission européenne refuse toujours d'ouvrir les yeux face à cette réalité et les propositions de son commissaire Dacian Ciolos pour la future PAC sont une insulte à notre profession et à la sécurité alimentaire ici et ailleurs.



UE - Bilan toutes céréales

Total dispo 2011/12 : 333,8 M/t

Total utilisation 2011/12 : 331,6 M/t



■ importations
 ■ production
 □ stock initial

□ stock final
 ■ exportations
 ■ alimentation animale
 ■ utilisations humaine et industrielle

Conseil céréales FranceAgriMer - février 2012

Face aux positions de l'OPG et de la CR, les exportateurs et les marionnettes qu'ils téléguident au sein de notre profession, tentent de se défendre en mettant en avant de faux arguments :

- « **Exporter du blé vers les pays pauvres permet de les aider à produire** ». D'une part, la vente du blé à un prix inférieur à leur coût de production détruit leur agriculture et d'autre part, ces contrats ne contiennent aucune contrepartie d'aide technique ou de coopération. « Business is business ».
- « **Vendre sur les pays tiers rapporte des devises à la balance commerciale française** ». Vendre à nos partenaires de l'UE en rapporte tout autant, sinon plus, car les prix sont plus élevés. On veut nous faire lâcher la proie pour l'ombre.
- « **Un hectare de blé-éthanol produit**

autant de protéines qu'un hectare de soja, cela ne sert donc à rien de rééquilibrer nos productions en faveur des oléoprotéagineux » Un hectare de blé produit 840 Kg de protéines contre 1200 Kg pour le soja. Les protéines du soja sont qualitativement plus intéressantes que celles du blé au niveau des acides aminés. La culture du blé-éthanol ne permet pas d'obtenir un revenu décent pour l'agriculteur. Au sein de l'UE 27, seule la France est allée jusqu'à consacrer quelques centaines de milliers d'hectares de céréales pour l'éthanol. Ce n'est donc pas de cette façon que l'on comblera l'important déficit en protéines de l'Europe. Enfin, d'un point de vue agronomique, mieux vaut avoir un assolement varié et de bonnes rotations.

- « **Il faut diversifier notre clientèle, l'Afrique du Nord est un peu exigüe,**

il faut se positionner sur le Nigéria ». Vocation exportatrice : « no limit ! » C'est la folie des grandeurs. Evidemment on ne parle plus du marché commun européen comme débouché naturel des céréales françaises. Ceux qui tiennent ces propos ne revendiquent plus la préférence communautaire. Notons également que le Nigéria est un pays au bord de la guerre civile.

- « **En maïs, nous avons maintenant également une vocation exportatrice** ». Si nous avons actuellement l'opportunité de placer quelques bateaux de maïs sur le Maghreb quand les cours sont particulièrement élevés au départ du continent américain, il ne faudrait pas que cela devienne une habitude quels que soient les cours, car cela signifierait un alignement de nos prix sur ceux du moins disant au niveau mondial.

TFA, une enveloppe débordante qui incite à des largesses

La TFA c'est la taxe fiscale affectée d'un montant de 0,36 €/t, qui est prélevée par les collecteurs sur nos livraisons de céréales.

L'ancêtre de cette taxe était la taxe FASC, fonds d'action du secteur céréalier. Dans les pièces de l'affaire judiciaire ITCF-UNIGRAINS, il y avait un courrier du ministère du budget qui s'inquiétait déjà des montants financiers résultant de cette taxe parafiscale qui s'accumulaient au fil des années à l'ITCF et chez UNIGRAINS. Le ministère suggérait sagement aux responsables de ces structures de baisser le montant de la taxe. Ô surprise ! La profession répondait qu'il ne fallait surtout pas en diminuer le montant vu le besoin de financement d'indemnités en cas de licenciement de salariés de ces 2 structures. Avec 2 Mrd de Francs chez UNIGRAINS et 500 MF à l'ITCF, on touchait le pactole en se faisant virer ! A croire que l'affaire ITCF-UNIGRAINS n'a pas servi de leçon. L'histoire serait-elle en train de se répéter ?

L'ancien office ONIGC, qui a depuis été absorbé par FranceAgriMer, avait son budget de fonctionnement financé par la TFA. Or, le nouvel établissement financier de l'agriculture, FranceAgriMer, a également son propre budget de fonctionnement. La nouvelle organisation s'est donc retrouvée avec

un double budget de fonctionnement. Comme dans l'administration la règle c'est de consommer les budgets sinon l'Etat récupère les sommes non utilisées, alors plutôt que de revoir les sommes qui alimentent ce budget, le Conseil Spécialisé Céréales de FranceAgriMer a voté généreusement des enveloppes pour financer de nouvelles actions.

Cela a commencé par des aides à l'investissement chez les organismes stockeurs pour des équipements de nettoyage, séparation du grain et du matériel de laboratoire. Comme il restait de l'argent, l'enveloppe a été étendue aux meuniers puis aux silos portuaires.

Ensuite, des financements ont été octroyés pour faire la promotion des céréales dans les régions auprès des consommateurs. Or ce n'est pas FranceAgriMer qui réalise cette promotion mais des structures émanant du syndicalisme officiel et l'on peut douter de la finalité de l'opération. Elles risquent de faire plus leur propre promotion que celles des céréales.

Ce n'est pas encore fini, le PNA, Programme national pour l'alimentation est également financé par cette TFA.

A l'OPG, nous estimons que cette taxe financée uniquement par nous agri-

culteurs, devrait être réservée à des actions qui permettent d'améliorer directement notre revenu. Nous ne sommes pas d'accord pour financer d'autres maillons de la filière et encore moins des participations syndicales ou des actions publiques qui n'ont rien à voir avec son objet.

Il faut également préciser que les céréaliers sont historiquement les seuls à financer leur office ; les autres offices étaient directement pris en charge par l'Etat.

Deux solutions seraient acceptables : soit on réduit le montant de cette taxe au strict besoin financier de son objet, soit on la supprime. La CR a écrit à Valérie Pécresse, ministre du budget, pour en demander la diminution.

Précisons que les céréales destinées à l'autoconsommation ne sont pas soumises à cette taxe. Les transactions liées à la commercialisation directe des céréales que nous appelons de nos vœux, afin d'éviter de coûteux intermédiaires entre les producteurs et les éleveurs et de gagner ainsi en compétitivité, pourraient aussi en être exonérées. Dans les autres pays de l'UE 27, il n'existe pas l'équivalent de cette taxe. Le dossier est ouvert, nous ne le refermerons pas tant qu'une solution acceptable ne sera pas trouvée.

SEMENCES FERMIÈRES : retour sur la loi votée à l'automne

La pilule a du mal à passer. Le 29 novembre dernier, en soirée, influencés par le lobbying des firmes semencières, une poignée de députés présents dans l'hémicycle a adopté, à main levée, le fameux projet de loi sur le COV : certificat d'obtention végétale. Cette loi vise clairement à taxer l'utilisation des semences fermières qui représentent un manque à gagner pour les firmes semencières. Depuis de nombreuses années, ces dernières tentent par tout un arsenal de moyens d'imposer le recours à l'achat de semences certifiées.

Leur argument c'est que la semence fermière est une contrefaçon et qu'elle ne contribue pas au financement de la recherche. Il est de notre devoir de rétablir certaines réalités :

► La nature même d'un être vivant est de se reproduire. Si vous achetez un taureau ou un chien, vous pouvez le faire se reproduire sans devoir de royalties à l'éleveur qui vous l'a vendu.

Etats-Unis, pays de Monsanto, l'utilisation des semences fermières est totalement libre.

► Avez-vous déjà vu une firme solder des semences ? Jamais, ce n'est pas dans leur stratégie commerciale. En plus, nous savons très bien qu'il y a une entente entre les firmes sur les prix. Cela fait déjà longtemps que nous souhaiterions voir l'Autorité de la concurrence s'intéresser au secteur semencier...

► Payant déjà extrêmement cher nos semences, nous estimons que nous n'avons rien à payer pour les réutiliser. Cette loi nous condamne à la double peine en nous rackettant 2 fois.

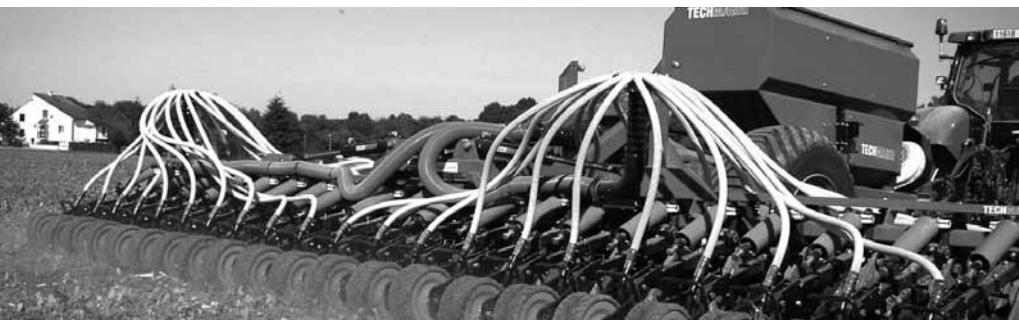
► Le recours généralisé aux semences certifiées permettrait-il une augmentation plus rapide des rendements ? On nous a bassiné pendant des années avec la notion d'hybrides chez le maïs. Entre les années 1960 et les années 1990, le rendement du blé a augmenté plus vite que celui du maïs. Pourquoi ?

pas de semences. Il est confronté à une obligation de résultat. Nos semences fermières sont aux semences certifiées ce que les médicaments génériques sont aux produits de marque des grands laboratoires, c'est-à-dire le « coup de pied dans le derrière » qui oblige à avancer. Alors qu'on nous parle en permanence d'amélioration de la compétitivité, pourquoi accepte-t-on de créer une rente pour les semenciers ? Dans le journal Réussir-Grandes-Cultures de janvier 2012, un des directeurs du GNIS déclare « nous avons dépassé pour la première fois la barre du milliard d'€ d'exportations », « le secteur affiche un solde bénéficiaire de 601 M€ », « le maïs représente à lui seul 40 % des exportations ».

Vous avez compris, la stratégie des firmes semencières, dont nombre d'entre-elles sont des coopératives, est de faire financer leur politique commerciale agressive à l'export par les agriculteurs français, qui sont souvent leurs propres adhérents. Cherchez l'éthique dans tout cela. On peut imaginer que s'ils se vantent de faire du bénéfice à l'export en pratiquant des prix bien inférieurs à ceux du marché français, les marges qu'ils se font sur notre dos - et dont ils ne parlent pas - doivent être colossales !

Le GNIS, à coup de campagnes de communication payées par nos CVO sur les semences, réussit à embobiner les députés et sénateurs. Il y a vraiment du ménage à faire dans cette interprofession où les intérêts des agriculteurs, comme dans toutes les autres interprofessions où le pluralisme est indésirable, ne sont pas bien représentés.

Nous allons continuer à nous battre pour qu'il n'y ait pas d'extension d'accord interprofessionnel qui permette au ministre d'instaurer des CVO supplémentaires sur nos récoltes afin de subventionner les firmes semencières. Que les agriculteurs en soient certains, nous ne les laisserons pas tomber !



► Il n'y a pas que dans les entreprises semencières que des frais de recherche sont engagés. Les constructeurs de matériels agricoles renouvellent et améliorent également leurs gammes tous les 3 ou 4 ans. Dans la logique des semenciers, pourquoi ne mettrait-on pas une vignette sur les tracteurs de plus de 10 ans au motif que leur utilisation est une concurrence déloyale à l'innovation et que l'absence de renouvellement ne permet pas de financer la recherche en mécanique ?

► Chez nos principaux concurrents, en Russie, Argentine, et même aux

Parce que quand il est assuré de vendre de la semence chaque année, rien n'oblige le semencier à progresser. Remarquons également que le rendement du blé en France diminue depuis 10 ans, or c'est en 2001 qu'est apparue la « CVO recherche » sur le blé tendre. On nous avait annoncé exactement l'effet inverse...

Pourquoi y-a-t-il plus de 700 variétés de maïs inscrites au catalogue français ?

Pour des raisons purement commerciales, tant les marges sont importantes. En blé, en revanche, si le semencier ne sort pas une nouvelle variété plus productive, il ne vendra